

ABONNEMENT.

Annuaire : 30 fr.
Un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
Poste : 35 fr.
Un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
On s'abonne :
A SAUMUR :
Chez tous les Libraires :
A PARIS :
Chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Octobre 1878.

Chronique générale.

Nous croyons savoir que, malgré le dé-
menti donné par les journaux officieux à la
nouvelle que le cabinet songe à présenter
aux Chambres un projet de plébiscite pour
affirmer la République, cette idée a été en
effet discutée par les ministres dans leurs
entretiens particuliers et que la majorité du
cabinet ne serait pas éloignée de soumettre
ce projet à un des prochains conseils des
ministres.

La contre-partie de ce projet serait une
révision de la Constitution soumise par le
Maréchal-Président à l'approbation préala-
ble d'un plébiscite, avant d'être constitution-
nellement présentée à l'examen des deux
Chambres réunies.

On annonce que le garde des sceaux a ré-
solu de nommer trois commissions chargées
d'examiner différents projets de loi qu'il se
propose de déposer, dès la rentrée, sur le
bureau des Chambres.

Ces commissions examineront :
1° La réforme de l'instruction criminelle ;
2° La question de la suppression de la pu-
blicité des exécutions capitales ;
3° La réforme de la loi sur les aliénés.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Specta-
teur :

« Il nous arrive un écho sur le projet de
M. de Freycinet destiné à prouver que le
fougueux ministre commence à s'apercevoir
qu'il est allé trop loin dans ses promesses.
M. de Freycinet, persuadé aujourd'hui de
l'impossibilité où le Trésor est en ce moment
de lui fournir l'argent nécessaire pour exé-
cuter tous les fantastiques projets, ferrés

et maritimes, aurait fait aux grandes Compa-
gnies des chemins de fer des ouvertures
identiques à celles acceptées par la Compa-
gnie du Midi, et ne tendant rien moins qu'à
faire exécuter par les grandes Compagnies,
en les leur concédant, toutes les lignes de
chemins de fer, que l'Etat devait tout d'a-
bord faire exécuter pour son compte. En ré-
sumé, après avoir promis beaucoup d'innova-
tions, M. de Freycinet sera bien heureux
que les grandes Compagnies viennent à son
secours, pour le sauver d'un naufrage. »

Nous apprenons qu'un grave conflit est
près d'éclater, sur les frontières de la Savoie,
entre les autorités italiennes et françaises.
Ce conflit, qui peut donner lieu à des voies
de fait toujours fort dangereuses, ne peut
être que l'effet d'un malentendu. Averti à
temps, le gouvernement français, M. le mi-
nistre des affaires étrangères, a adressé une
note, avec pièces à l'appui, au cabinet du
Quirinal.

EXPULSION DES JÉSUITES.

Depuis son retour à Paris, M. Dufaure
est vivement sollicité par des députés, des
sénateurs et des hommes politiques influents
qui ont accès dans son cabinet, à mettre en
vigueur les lois non abrogées qui ferment la
France aux Jésuites. M. Dufaure s'en est
entretenu à son tour avec l'un de ses collè-
gues du cabinet qui sort de la magistrature,
et lui a exprimé des craintes réelles sur les
intentions qui se manifestent déjà si ouver-
tement avant la rentrée du Parlement. M.
Dufaure ne veut pas se faire le persécuteur
des sociétés religieuses, pas plus que son
collègue ne montre l'intention de devenir
l'exécuteur des vengeances politiques des
hommes de la gauche. Sur ce terrain-là, les
deux ministres sont parfaitement d'accord.

L'autre soir, dans le salon d'un homme
politique bien connu du monde parlemen-
taire, un ancien ministre de M. Thiers s'ex-

primait sur le compte de M. Gambetta en
termes extrêmement vifs. Au bout d'une
heure de conversation sur ce sujet, l'ancien
ministre termina par cette péroraison :
« Avant six mois, M. Gambetta aura plus
fait pour tuer la République, par ses pro-
pres excès, que tous les partis réunis ne
pourraient faire pour la renverser. »

Les premières délégations ouvrières en-
voyées pour visiter l'Exposition aux frais de
l'Etat sont arrivées cette semaine à Paris.
Celle de Lyon se compose d'une cinquan-
taine de purs radicaux dont le premier soin
a été de se rendre au cimetière du Père-La-
chaise et de faire, sur la tombe de Raspail,
une manifestation socialiste. Des couronnes
ont été déposées, des discours ont été pro-
noncés et les journaux républicains ont ap-
plaudi.

Il nous semble tout à fait scandaleux que
l'on fasse payer aux contribuables les frais
de pèlerinage des communards de province
à la tombe du pontife de la démagogie.

Les organisateurs de l'Exposition, ef-
frayés sans doute du chiffre de l'excédant
des dépenses qu'ils auront à couvrir, sont
toujours à la recherche de nouveaux expé-
dients.

Ils ont eu l'idée de demander aux lau-
réats de l'Exposition de souscrire pour l'a-
chat des bannières devant figurer à la fête
du 21 octobre. Cette idée ne paraît pas avoir
beaucoup de succès.

La proposition de souscription a été fort
mal accueillie par la plupart de ceux à qui
elle a été plus ou moins officieusement
adressée.
Ces procédés mercantiles de la part du
gouvernement ne sauraient plaire en France
où l'on n'a pas l'habitude de payer les ré-
compenses que l'on a méritées.

M. Ch. Habeneck, sous-préfet révoqué
par M. de Marcère, candidat refusé par les

électeurs lyonnais, éprouve le besoin d'occu-
per encore le tapis pour faire parler de lui.
Il adresse une lettre à ses 3,500 électeurs
pour les remercier et se poser comme le
champion de la séparation de l'Eglise et de
l'Etat. « Vive la République ! Guerre aux jé-
suites ! » tel est son dernier mot.
M. Habeneck est un pauvre sire.

LOTERIE NATIONALE.

Le ministre des finances a décidé que le
chiffre des billets à émettre serait de six mil-
lions, soit six séries.

La troisième série mise en vente il y a trois
jours est épuisée.

Les demandes, qui se produisent de plus
en plus nombreuses, donnent la certitude
que les trois autres millions seront rapide-
ment enlevés.

Malheureusement, on ne peut fabriquer
que 200,000 numéros.

Nous lisons dans le Phare de la Loire,
journal républicain :

« L'insuccès des ventes des coupes de bois
des forêts de l'Etat continue, ainsi que nous
le prévoyions dans le compte rendu que
nous avons donné, dans notre numéro du
14 courant, du résultat à Nantes de l'adjudi-
cation des coupes de bois de la forêt domi-
niale du Gavre.

» Ainsi, le 13, à Baugé (Maine-et-Loire),
pour les forêts de Chaudelais, Monnaie, etc. ;
à Rennes, le 16, pour les forêts de Liffré et
de Rennes ; à Fougères, le 18, pour les for-
êts de Fougères, de Villecartier et de Saint-
Aubin-du-Cormier, les résultats d'adjudica-
tion sont identiques à celui obtenu à Nantes,
c'est-à-dire que les hêtres pour l'industrie
des sabots, et les bois de chêne nécessaires
aux besoins locaux, se sont vendus assez
couramment, même les prix obtenus par
certaines coupes de bois de hêtre ont dû dé-
passer les prévisions de l'administration fo-
restière, mais les coupes de bois de chêne
propres aux constructions navales sont res-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Les privations multipliées auxquelles on avait
dû se soumettre dans l'humble intérieur cessèrent
donc une à une.

D'abord les leçons qui, données à une grande
distance, imposaient une fatigue, furent suppri-
mées. Puis une jeune servante fut louée et déchar-
gée M^{lle} Lebrun de la plupart des soins du ménage.

Alors, on commença à se dire qu'on était logé
bien haut et bien à l'étroit. Le premier étage d'une
maison voisine offrait des appartements spacieux,
aérés, embaumés par les émanations d'un jardin
qui s'étendait sous les fenêtres.

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DÉZÉ,
libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, libraire, rue
d'Orléans. — Prix : 3 francs.

Il fut décidé qu'on y transporterait sans tarder
les pénates établis depuis si longtemps là où Rosa
les avait forcés jadis de chercher un refuge.

Mais Salomon exigea qu'une jolie chambre fût
donnée à sa pupille. Il voulait la dédommager d'a-
voir vécu jusqu'à ce moment dans un réduit plus
qu'insuffisant.

Dès lors, le nouveau local ne put lui offrir à lui-
même l'espace nécessaire pour un atelier. Il loua
donc dans ce but une sorte de salle large, bien
éclairée, servant habituellement à déposer des
marchandises, mais qu'il était facile de consacrer à
un plus noble usage. D'un côté l'artiste pouvait
apercevoir la masse imposante de Saint-Pierre, de
l'autre les ombres des Cours.

Il commença, aidé de Christine, à détacher avec
amour les nombreuses ébauches suspendues aux
vieilles murailles.

Quinze jours s'écoulèrent avant qu'il eût achevé.
Encore les soins donnés au nouvel atelier ne se
bornèrent-ils pas à choisir le rayon convenable
pour chacune des peintures dont on l'ornait suc-
cessivement. Il fallut grouper avec art plusieurs
objets aimés de Salomon, lui rappelant des souve-
nirs, ou qu'il trouvait d'un goût délicat : une petite
madone en ivoire, ayant appartenu à sa mère, la
guitare dont s'était servi quelquefois son infortuné
frère Michel, deux médaillons en lave pétrifiée, des
épingles algériennes en filigrane d'argent, une

vieille veste de Maronite qu'il avait eu le bonheur
de découvrir dans un bazar de passage.

M. Benoît, étant survenu au moment où ces ob-
jets cherchaient leur place et la trouvaient peu à
peu, se hâta d'envoyer, pour y joindre, deux fort
beaux vases de marbre dont la forme rappelait les
modèles de Pompéi.

M. Monferrier permit à Alice de prendre dans
une de ses panoplies un bouclier assez joliment ci-
selé, imitation du style du XV^e siècle.

Le bouclier fit un effet vainqueur quand il fut
suspendu au fond de l'atelier, sous les flèches
mexicaines auxquelles Christine avait recollé des
plumes neuves.

Enfin le docteur Renaud, ayant appris ces pré-
paratifs, se répandit en amers reproches parce
qu'il n'avait pas été averti, et ne se consola que
lorsqu'il eut mis en route pour l'atelier un superbe
léopard empaillé, dont il avait fait jusqu'à ce jour
l'ornement de son cabinet.

Ce fut ainsi que la haute salle vit lentement ses
murs disparaître sous une foule de choses qui leur
étaient encore demeurées inconnues.

Quand les arrangements furent terminés, le coup
d'œil devint saisissant. Les armes reluisaient, le fils
du désert semblait prêt à bondir, une brillante lu-
mière faisait valoir les tons chauds des ébauches...
c'était éblouissant, et le tout prit un air de fête
lorsqu'une grande jardinière roulante, plantée de

rosiers nains de toutes nuances, eut été apportée
des Frénes et placée dans l'embrasure de la croisée.

Mais un bien, plus grand que ces faciles bon-
heurs, plus grand même que l'élargissement donné
à la vie habituelle, résulta bientôt pour Salomon du
changement opéré dans sa maison.

La paix, cette fille du ciel, qui depuis si long-
temps cherchait vainement une place au foyer de
l'artiste, s'y introduisit peu à peu et parvint à s'y
établir d'une manière presque habituelle.

Les succès dont son beau-frère se félicitait cha-
que jour et surtout les gains continus qui paraissai-
ent en être la suite, relevèrent aux yeux de M^{lle}
Lebrun l'innocent Barthélemy : elle lui épargna ses
mordantes railleries, ses allusions blessantes ; elle
tint compte plus volontiers de ses désirs et alla
même quelquefois jusqu'à certaines prévenances
qui furent douces au cœur du vieil artiste, toujours
avide de calme et d'affection.

Prenant grandement sa part d'un bien-être qu'elle
n'espérait point, elle cessa de maudire une com-
munauté devenue si avantageuse ; elle en arriva
même à dire en jetant un regard oblique vers Chris-
tine :

— Si mon beau-frère et moi nous n'étions que
tous les deux, nous vivrions maintenant tout à fait
à notre aise.

Cependant M^{lle} Monferrier, voyant de quelles
bénédictions le ciel récompensait les travaux et

tées invendues, malgré les chiffres relativement bas auxquels l'administration a descendu les mises à prix.

Voilà donc un revenu budgétaire sur lequel l'Etat était en droit de compter en temps ordinaire et qui lui a fait défaut, par suite de l'arrêt complet des constructions navales dû à la situation précaire dans laquelle se trouve notre marine marchande.

Le Voce-Scripte.

Après le téléphone, le phonographe, après le phonographe voici venir le voce-scripte.

Le premier a porté la voix aux derniers confins du monde; le second la conserve dans l'avenir le plus lointain: Le voce-scripte, non-seulement répète les paroles d'une façon nette et indélébile, mais encore transforme automatiquement en caractères typographiques les courbes phonétiques représentant la voix. Ainsi, désormais, pour imprimer un livre, on n'a qu'à parler devant une machine qui rend en belles pages les beaux discours prononcés.

Voici la description sommaire de l'appareil qui a fait le sujet d'un mémoire lu le lundi 30 septembre dans la dernière séance de l'Académie des sciences.

Son inventeur, M. Mario Vivarez, connaissant, comme tout le monde, du reste, combien était défectueuse la prononciation du phonographe, a cherché à y remédier.

Dans le phonographe tel qu'on le connaît, les signes représentant la voix sont tracés d'une façon plus qu'insuffisante sur une bande d'étain; de là un frottement considérable pour le style essentiellement nuisible à la netteté et à l'amplitude des vibrations. En outre, ces signes, tracés sur une feuille excessivement malléable, sont fugitifs et par suite complètement, ou peu s'en faut, incapables de reproduire correctement la voix qui les a donnés.

M. Vivarez a donc imaginé de remplacer ce tracé insuffisant par une gravure profonde, inaltérable, sur une matière dure.

Il se sert, au lieu d'un cylindre de fonte et de papier d'étain, d'un manchon de verre ou de cristal enduit d'une solution gommeuse d'azotate de potasse et fait jouer au style le rôle de second électrode: il ne fait rien autre, en un mot, que d'employer le procédé de gravure électrique sur verre de Planté.

Le style, vibrant en même temps que le courant passe, grave sur le verre les courbes phonétiques représentant les paroles émises.

Telle est la première partie du Voce-Scripte: l'Enregistreur.

La seconde partie de l'instrument, l'Imprimeur, repose sur une idée absolument nouvelle.

Les courbes phonétiques sont groupées en familles présentant pour les mêmes lettres les mêmes caractères distinctifs; c'est-à-dire qu'une lettre A, émise par la même personne avec la même intensité, donnera toujours une courbe identique.

Supposez qu'on ait déterminé les courbes

de toutes les lettres de l'alphabet, et qu'un style, obéissant à un mouvement d'horlogerie, soit obligé de suivre ces sinuosités; le style en question est à ressort et articulé de façon que son extrémité opposée amplifie les sinuosités vocales.

Pour chaque lettre différente, ce sommet du style occupe un lieu particulier concentrique à l'axe du cylindre.

Si on réunit le lieu de chaque lettre par un ressort, et que ce ressort commande un casier correspondant à chaque caractère alphabétique, il est clair que chaque fois que le style passera par la sinuosité A ou B, la lettre A ou B tombera dans un composteur disposé à cet effet.

On a donc, par la seule omission de la parole, composé une planche toute prête à être imprimée.

De même que M. Jourdain faisait de la prose sans s'en douter, de même, à l'aide de l'appareil Vivaray, chacun est typographe sans le savoir.

Chaque portière pourra dorénavant écrire ses mémoires: c'est le mauvais côté du voce-scripte.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. le sous-secrétaire d'Etat des finances a pris, le 28 août dernier, l'arrêté suivant:

M. de Bergues-la-Garde, receveur des Postes à Saumur, est nommé receveur des Postes et Télégraphes dans la même résidence, à partir du 4^e novembre prochain.

M. Marion, licenciés-lettres, ancien maître répétiteur au lycée de Rennes, est nommé à la chaire de 3^e et de 4^e du collège de Saumur, en remplacement de M. Boré, admis à la retraite.

M. Riolland, ancien maître auxiliaire au lycée de Rennes, est nommé à la chaire de 5^e et de 6^e du collège de Saumur, en remplacement de M. Lecoq, admis à la retraite.

(Journal de Maine-et-Loire.)

M. l'abbé Mathurin Vincent est nommé professeur au collège Saint-Louis de Saumur.

M. l'abbé Lours est nommé professeur au collège de Doué.

Un ancien officier supérieur, M. Dode-man, Louis-Joseph, commandant d'artillerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, est décédé hier dimanche au Pont-Foucard, commune de Bagneux, dans sa 82^e année.

Ses obsèques auront lieu demain mardi 8 octobre, à onze heures du matin, dans l'église de Bagneux.

Les deux fils de M. Dode-man sont également dans l'armée: l'un est capitaine commandant au 44^e chasseurs, l'autre capitaine au 46^e de ligne.

Nous avons annoncé le prochain mariage d'un officier de l'Ecole d'application de cavalerie, M. le comte d'Oilliamson, avec la nièce du Maréchal Président de la République. La publication relative à ce mariage, affichée à la porte de la Mairie de Saumur, est ainsi conçue:

« Promesse de mariage, entre: M. Joseph-Marie Donald comte d'Oilliamson, lieutenant au 44^e chasseurs, détaché à l'Ecole de cavalerie, domicilié à Paris, rue de la Ville-Lévy, 25, avec son père, fils majeur de Marie-Elie marquis d'Oilliamson, propriétaire, et de feu Alix-Camille-Marie-Thérèse-Gabrielle de Champagne Bouzey, d'une part;

» Et: D^{me} Marie-Eudoxie de Mac-Mahon, sans profession, demeurant avec sa mère à Paris, rue de Varennes, 54, et au château de Sully (Saône-et-Loire), fille mineure de Charles-Henri-Paul-Marie marquis de Mac-Mahon, décédé, et de Henriette-Radégonde de Perusse des Cars, sa veuve, d'autre part. »

Villebriennier. — Samedi soir, vers 9 heures, le ciel, au-dessus de Villebriennier, s'est tout à coup empourpré, et bientôt une large colonne de flammes projetait une vive lumière sur nos quais. On croyait que le feu était au Chapeau, et beaucoup de nos concitoyens prenaient la direction des Ponts pour aller porter secours. Mais le commandant du château, qui avait été des premiers témoins, fit prévenir les autorités de la ville que cet incendie était fort éloigné dans la campagne. C'était en effet à huit kilomètres de Saumur, à la Mothaye, chez MM. Louis Cornilleau et Jean Perche, propriétaires.

Dès le début, un détachement d'infanterie s'y est rendu au pas gymnastique; mais la distance qu'ils avaient à franchir ne pouvait faire espérer que leur concours fût d'un grand effet.

La brigade de gendarmerie à cheval arrivait comme eux, et ils étaient suivis de près d'une section de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur qui y avait conduit la pompe des Ponts.

Le feu avait commencé dans une meule de chaume placée sur le bord du chemin, avait gagné avec une rapidité effrayante une autre meule de foin, puis un tas de chanvre, trois écuries garnies de bestiaux, et enfin un hangar de chanvre et autres matières non moins combustibles.

Tous les animaux ont été sauvés, trente poules seules ont péri dans le poulailler.

Dans l'impossibilité de se rendre maîtres du feu, les travailleurs ont dû se borner à préserver le bâtiment d'habitation qui était fortement menacé. De ce côté, leurs efforts ont été couronnés de succès.

La perte s'élève à 2,500 fr., et est couverte par une assurance à la Mutuelle du Mans.

La cause de ce sinistre est inconnue.

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs:

de son bonheur.

Mais, ce qu'il ne pouvait définir se révélait dans mille circonstances et les moindres actes acquerraient une valeur si l'on remontait vers leur cause.

Ainsi l'on vit Barthélemy écrire en hâte de nouvelles cartes où les mots « Chevalier de la Légion-d'Honneur » se traçaient largement, tandis qu'à la seconde ligne était rappelé en fin le titre de Membre de l'Académie d'Inspruck, titre purement honorifique dû au souvenir d'un ancien élève attaché depuis aux ambassades.

On le vit encore, au lieu d'attendre les sollicitations de Christine ou les reproches de sa belle-sœur, se rendre de lui-même chez son modeste tailleur pour commander un vêtement qui pût recevoir d'une manière digne le nœud du glorieux ruban.

On le vit commencer son propre portrait en annonçant qu'il allait en soigner tous les détails.

On le vit, quand il se croyait seul, baiser avec reconnaissance son archet et ses pinceaux.

On le vit enfin — oh ! qui pourra jamais le croire ! — oui, on le vit un jour arrondir les bras gracieusement et poser en mesure ses longues jambes pendant que, fidèle amant du beau jusque dans ses gaietés, il fredonnait le grand air du ballet de Prométhée (1): « Si, mi—sol—mi, ré—la, la—sol... »

(1) De Beethoven. Pendant que se joue cet air de ballet, Prométhée est enchaîné sur le roc et les Océanides exécutent autour de lui des danses pompeuses.

« Monsieur le Recteur,

» J'ai l'honneur de vous adresser une note émanant de la commission centrale de gymnastique, et relative aux exercices du trapèze et aux exercices élémentaires de gymnastique dans les établissements universitaires.

» Mon attention ayant été appelée sur les dangers que pourraient offrir les exercices du trapèze, j'ai invité la commission à exprimer son avis sur la suppression ou le maintien de ces exercices.

» Après un examen approfondi de la question, la commission s'est prononcée en faveur du maintien du trapèze; elle pense que les exercices de ce genre, outre qu'ils ne présentent aucun danger réel quand on les surveille, au point de vue du développement musculaire, d'excellents résultats; quelques accidents, il est vrai, se sont produits, mais on doit les attribuer, soit à une imprudence de l'élève, soit à un manque de surveillance de la part du maître, et, dans tous les cas, à l'inobservation des règles prescrites par le programme officiel.

» La commission a cru toutefois, et j'estime comme elle, qu'on ne saurait trop multiplier les précautions pour prévenir tout accident; elle a rédigé, à cet effet, les instructions détaillées que je vous transmets dans la note ci-jointe, et qui se terminent par des observations sur les exercices élémentaires. Vous voudrez bien en adresser des exemplaires aux inspecteurs d'académie, principaux, inspecteurs primaires et directeurs d'écoles normales primaires de votre ressort, en les recommandant tout spécialement à leur attention.

» Je vous prie de m'accuser réception de cette circulaire.

» Recevez, etc.

» Le Ministre de l'instruction publique,
» A. BARDOUX.

La matinée internationale qui a eu lieu jeudi à Paris, dans la salle des Fêtes du Trocadéro, et qui avait attiré la foule, s'est prolongée jusqu'à la nuit.

M. Taillade et M^{lle} Karoly ont ouvert la séance avec la scène du meurtre de Duncan, de Macbeth, dans laquelle ils ont été tout à fait remarquables. Puis on a entendu la Carlotta Patti, Tamberlick, les frères Coquelin, Rossi, M^{lle} Marie Dumas, etc.

TOURS.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Nous avons annoncé l'accident arrivé à M. le capitaine Dorizon; cet accident est d'une autre nature qu'on ne l'avait d'abord supposé. Le sympathique officier est atteint d'une luxation du coude et non d'une fracture de l'humérus comme on l'avait dit tout d'abord. La luxation a été réduite, et tout fait espérer une prompt guérison. »

LE MANS.

L'Union de la Sarthe nous donne une nouvelle qui paraîtrait à peine croyable si l'on ignorait que l'arbitraire républicain est capable de tous les excès et de tous les ridicules:

« Une circulaire, dit notre confrère, envoyée par la mairie du Mans, demande aux communautés religieuses et enseignantes de la ville des renseignements tout à fait insolites et injustifiables, car ils touchent au domaine privé des citoyens.

» On leur demande les noms et l'âge de leurs élèves, le domicile et la profession des parents.

» Nous serions très-désireux de savoir sur quelle loi, sur quel arrêté ministériel repose cette inquisition.

» Emanant de l'autorité académique, nous nous expliquerions à la rigueur; mais de quel droit le maire du Mans vient-il s'interposer dans le choix que les parents font des instituteurs pour leurs enfants ?

» Quant au but, il apparaît avec une indiscutable clarté; les ennemis de l'enseignement religieux profiteraient de ces renseignements pour faire des démarches, des sollicitations pressantes auprès des familles timorées, afin de détourner leurs enfants, de les attirer dans les écoles laïques.

» Certes, nous n'avons pas la prétention d'inspirer aux communautés leur devoir. Mais il nous semble qu'aucune autorité municipale ne saurait les contraindre de répondre à cette interrogation hostile. »

l'abnégation de Christine, conçut elle-même un hardi projet.

Cette idée, qui lui aurait semblé folle si elle s'était présentée à son esprit quelques années auparavant, lui parut capable d'être poursuivie.

Elle s'en ouvrit à M^{lle} de Kemper qui, joyeuse, la conjura de ne négliger aucun moyen d'atteindre ce but.

Il fut convenu que Christine recueillerait, sans que Salomon s'en aperçût, les renseignements nécessaires tels que certaines dates, l'explication de quelques détails.

Dès qu'Alice eut entre les mains les notes voulues, elle écrivit à son père, retourné à Paris pour les travaux de l'Assemblée.

A la prière de sa fille, que n'aurait pas entrepris M. Benoît ? Il se prêta d'autant mieux à cette demande que lui-même aimait sincèrement Salomon.

Tout en souriant, malgré lui, de ses propres démarches, il se mit à l'œuvre.

Les trente-huit années de professorat furent rappelées: mais, surtout, les médailles obtenues aux trois derniers salons furent victorieusement mises en avant.

L'esprit de ce monde est ainsi fait: une humble et persévérante vertu appelle moins haut les récompenses que les succès de quelques moments.

Dans les sphères officielles, on craignait un peu le banquier: on n'en fut que plus prompt à accé-

der à ses désirs.

Le jour vint donc bientôt où, dans les colonnes du *Moniteur*, tout Nantes put apprendre la promotion de M. Barthélemy Salomon au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Comment peindre la joie de Christine, cette joie dont quelques-uns seulement pouvaient pénétrer tous les motifs! le contentement, mêlé d'un peu d'orgueil, qui passa, comme un souffle, sur l'âme de Rosa! le plaisir véritable que cette grande nouvelle causa à tous ceux qui connaissaient l'artiste et, par conséquent, l'estimaient!

Dans une telle circonstance, la sanction publique est chose fort précieuse. C'est elle qui juge la justice ou seulement à la faveur.

La vie limpide et laborieuse de Barthélemy s'était écoulée tout entière au sein de sa ville natale. Au loin, ce fut un artiste de talent que l'on crut honorer: de près, ce fut l'homme de bien, l'ami fidèle, le cœur dévoué que fêta la sympathie générale.

L'allégresse se répandait ainsi autour de notre héros: qu'on juge alors de ce qu'il devait éprouver en lui-même!

Avons-nous des paroles pour exprimer complètement ce qui passait et repassait au fond de son âme ?... Non, et lui-même n'en trouvait pas.

Il restait quelquefois la tête penchée, les bras croisés, absorbé dans le sentiment de sa fierté et

(1) De Beethoven. Pendant que se joue cet air de ballet, Prométhée est enchaîné sur le roc et les Océanides exécutent autour de lui des danses pompeuses.

Nous pensons que M. le maire du Mans n'a pas le droit d'exiger et que les communautés ont le droit de refuser des renseignements qui touchent à la vie privée des familles. En confiant leurs enfants à un établissement d'instruction, les pères de famille ne lui confèrent pas *ipso facto* le mandat de livrer, à toutes les réquisitions, leur profession et leur adresse. Au surplus, les communautés religieuses ne sont pas des agences de renseignements à l'usage de messieurs les républicains, même municipaux.

EXTINCTION DES FEUX DE CHEMINÉE.

Nous trouvons dans le bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale un rapport sur un procédé inventé par M. Quenel, ancien pharmacien, pour l'extinction des feux de cheminée, et qu'il peut être utile de faire connaître, en raison des services qu'il doit rendre non-seulement aux sapeurs-pompiers chargés, dans les villes et les campagnes, de l'extinction des feux, mais aussi et surtout aux chefs d'usine éloignés de toute habitation et de tout secours. Ce procédé revient à faire brûler environ 100 grammes de sulfure de carbone dans l'âtre de la cheminée, en versant préalablement ce sulfure dans une ou deux assiettes creuses, afin que la combustion se produise sur une surface relativement étendue.

Le sulfure de carbone, combinaison liquide de soufre et de carbone, se vaporise et s'enflamme très-facilement, brûle très-vite et donne, en absorbant l'exigence de l'air, un gaz composé de deux tiers d'acide sulfureux et d'un tiers d'acide carbonique, impropres également l'un et l'autre à la combustion. En brûlant une très-petite quantité, 100 grammes, on a donc immédiatement un abondant dégagement de vapeurs qui empêche l'ignition de la suie, et cela sans qu'il soit nécessaire de monter sur le toit et presque sans frais, car 100 grammes de sulfure de carbone pur coûtent 8 centimes 1/2.

Quant au danger qu'il pourrait y avoir à manier ou à faire manier par les pompiers le sulfure de carbone, il est nul, si on prend quelques précautions très-simples, ainsi que le font les pompiers de Paris. Ils divisent ce liquide par quantité de 100 grammes dans des flacons assez grands pour conserver du vide, afin de tenir compte de la grande expansion de sulfure de carbone, qui bout à la température de 28°. Ces flacons sont bouchés légèrement par des bouchons garnis de cire vierge; on les place dans un local où il n'y a jamais de feu et qui soit à l'abri de la chaleur produite par un foyer voisin.

Quant aux vapeurs qui pourraient, par des crevasses du tuyau de fumée, se répandre chez les voisins et y causer soit un préjudice soit une incommodité, il n'y a qu'une réponse à faire, c'est que ces vapeurs sont les mêmes que celles produites par la combustion du soufre employé précédemment, et leur effet est moins nuisible que celui de la fumée. Les pompiers de Paris ont éteint ainsi à Paris, en brûlant dans la cheminée du sulfure de carbone, savoir: en janvier 1878... 32 feux sur 51. En février... 34 feux sur 403. En mars... 138 sur 465. Soit 255 feux sur 349, et ces 255 extinctions ont été en quelque sorte instantanées, sans qu'il y ait eu à monter sur les toits ou à déranger quoique ce soit dans l'appartement.

La nouvelle carte de France. — On a annoncé que le ministre de l'intérieur avait entrepris la publication d'une nouvelle carte de France à l'échelle de 1 cent millième.

On sait aujourd'hui que cet important travail ne doit pas comprendre moins de 580 feuilles.

Trente-deux de ces feuilles sont gravées; elles comprennent en entier la Haute-Vienne, la Lozère et en partie les départements voisins.

Trente-trois feuilles sont livrées à la gravure, concernant les départements de l'Aisne et de la Vendée; la réunion des matériaux se poursuit dans sept autres départements.

On pense qu'à la fin de cette année ou au commencement de 1879 onze départements seront prêts.

L'Atlas ne sera guère au complet que dans un délai de quatre ans.

Publications de mariage.

Charles-Jean Chican, jardinier, de Tours; et Pauline-Augustine Gautret, domestique, de Saumur.

Antoine-Marie Marini, cavalier de manège, de

Saumur, et Joséphine-Rosalie Villemain, lingère, même ville.

François Franc, scieur de long, de Saumur, et Victoire-Marie Couturier, tricoteuse, de Vitry (Ille-et-Vilaine).

Charles Montigny, cultivateur, né à Metz, et Ernestine Desillé, lingère, de Saumur.

Joseph-Marie Donald comte d'Oilliamson, lieutenant au 14^e chasseurs, détaché à l'École de cavalerie, et Marie-Eudoxie de Mac-Mahon, sans profession, de Paris.

Faits divers.

On lit dans le *Patriote de l'Ardèche*:

« Avec les vendanges, reviennent chaque année les accidents produits par les gaz qui se dégagent des caves, et contre lesquels les viticulteurs ne sauraient prendre trop de précautions.

» M. Jean-Henri Bosc, âgé de 62 ans, demeurant au lieu dit de la Faventine, commune de Fournon, a été trouvé asphyxié dans une cuve de vin en fermentation.

» M. le docteur Fargier, appelé en toute hâte, n'a pu le rappeler à la vie. »

Du danger d'avaler les noyaux. — Dernièrement, on a fait à Saint-Gall l'autopsie du cadavre d'un petit garçon mort dans d'atroces souffrances, à la suite d'une maladie dont on ne s'expliquait pas la cause. Il s'était produit, sur le bas-ventre, une sorte de tumeur qui s'était ouverte ensuite, se transformant en une large plaie. On a trouvé dans les intestins du pauvre enfant plus d'une douzaine de noyaux de pruneaux, tassés en un seul endroit, et on ne doute pas que ces corps étrangers aient été la cause de la mort.

Dumas et George Sand. — Le Gymnase reprenait l'autre soir, à Paris, la *Dame aux camélias* ou aux *camélias*, d'Alexandre Dumas fils.

A chaque reprise de cette pièce célèbre, la question revient de l'orthographe du mot *camélia*. M. Alexandre Dumas fils a cru trancher la question en disant dans sa préface:

« J'écris ce mot avec un seul l, parce que M^{me} Sand écrivant ce mot comme moi, j'aime mieux mal écrire avec elle que bien écrire avec d'autres. »

C'est un madrigal, mais ce n'est pas une raison.

Car enfin, comme dit notre confrère Charles Monselet, s'il avait plu à M^{me} Sand d'écrire *collidor* au lieu de *corridor*, est-ce que M. Dumas fils se serait cru obligé d'écrire *collidor*?

La logique veut qu'on écrive *camellia*, du nom du moine Camelli, qui, vers 1740, importa le *camellia* en Europe.

Cette fleur demi-mondaine est cléricale par son origine, de même que Voltaire fut élève des jésuites, et que M. Gambetta étudia au séminaire.

Un lièvre prudent. — On s'est beaucoup divertit, à la revue de Vincennes, de la course effrénée d'un pauvre lièvre qui se sauvait à travers bataillons et escadrons.

Un détail ignoré, c'est que ce lièvre était resté à son gîte tant qu'il n'avait vu que des dragons, des cuirassiers, des artilleurs, des fantassins, etc., etc.

Mais, à un moment donné, il vit s'avancer vers lui... un bataillon de chasseurs... C'est alors qu'il jugea prudent de filer!

Durée de la vie des animaux. — Un bœuf qui n'irait pas à la boucherie aurait de la peine à atteindre 30 ans.

Un cheval qui aurait toutes ses aises ne dépasserait guère 35 ans. L'âne n'irait pas plus loin.

Le mulet atteindrait 60 ans. Il est si entêté!

Un chien de 20 à 25 ans n'est pas commun.

Un chat de 45 ans est aux extrêmes limites de la vie.

Une chèvre et une brebis de 45 ans n'iraient pas plus loin.

Un lapin de 8 à 10 ans serait bien près de la mort.

Une pintade, une poule et un dindon de 42 ans vont finir leur carrière.

Une oie de 30 ans commencerait à devenir un prodige.

Le chardonneret et le moineau peuvent atteindre 25 ans.

Le corbeau, à ce que l'on prétend, rendrait des points à tous les oiseaux.

Le chien, après dix ans, commence à devenir maussade et crasseux; le porc de 20 ans n'a aucune raison d'être.

Une femme, une Russe, d'une rare beauté, comme disent les faits divers, commande en ce moment une bande de plus de deux cents voleurs dans le district de Paulowsk. Sa tête est mise à prix pour une somme de 56,250 francs.

La lèpre. — Voici, à propos de la lèpre qui vient de se déclarer dans l'est de l'Espagne, notamment à Alicante, quelques renseignements historiques qu'on lira avec intérêt:

Disons d'abord qu'il n'y a en France, depuis près de trois cents ans, aucune trace sérieuse de cette maladie qui d'ailleurs n'est nullement contagieuse.

Il y a cependant dans les Alpes quelques localités où l'on prétend qu'il existe des lépreux. Cette croyance tient à la confusion que l'on fait des maladies de la peau qui règnent dans ces contrées. On donne le nom de lèpre à toute affection cutanée un peu grave.

Des cas sporadiques et spontanés de lèpre bien caractérisée ont pu et peuvent se produire, mais la médication de cette maladie est aujourd'hui trop efficace pour qu'elle devienne épidémique. La thérapeutique a fourni des moyens énergiques auxquels elle ne résiste pas. On peut s'en assurer en consultant les registres de l'hôpital Saint-Louis de Paris.

Au moyen âge, la lèpre était très-répan due et très-redoutée. Les conditions hygiéniques, la malpropreté, l'insalubrité des logements, la mauvaise qualité des aliments et de l'eau contribuèrent au développement de cette maladie que la science était impuissante à combattre.

Il en était de la lèpre aux XI^e et XII^e siècles comme au temps de Moïse. Le Lévitique contient des chapitres entiers sur les lépreux, qui étaient un objet d'horreur et d'épouvante. Lorsque la lèpre régna en Occident, vers l'époque du retour des croisades, on prit, en Italie, contre les malheureux lépreux, les mesures les plus excentriques; on les poursuivit comme des bêtes féroces.

Les causes de la lèpre sont peu connues: elle se développait dans toutes les saisons, mais plus ordinairement en automne. Elle affectait plus particulièrement les hommes que les femmes, et rarement les enfants.

On la remarquait spécialement sur des personnes soumises à l'influence d'une atmosphère humide ou se nourrissant d'aliments trop salés.

Il y a des professions qui y prédisposent: telles sont, par exemple, celles où l'on est en contact avec des substances pulvérulentes, où l'on manie des métaux. Comme cela a lieu pour une infinité de maladies de la peau, la lèpre a pour cause aussi les accès de colère, un violent chagrin, une frayeur. Enfin elle est peut-être héréditaire.

Dans la province d'Espagne, où elle paraît sévir, la lèpre est sans doute dans cette condition. C'est un héritage qui se transmet avec d'autant plus de facilité que les précautions hygiéniques sont probablement mal appliquées.

Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 7 octobre 1878.

LUCIE DE LAMMERMOOR

Grand opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaéz, musique de DONIZETTI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

BOURSE DE PARIS.

DU 5 OCTOBRE 1878.

Rente 3 0/0.	75 75
Rente 4 1/2.	106 »
Rente 5 0/0.	113 30
Rente 3 0/0 amortissable.	78 65

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris: 7 fr. Départements: 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'OCTOBRE 1878.

Paris ancien et moderne. — L'Hôtel-de-Ville par A. Genevay.
Nouvelles. — Benjamin, par Ch. Deslys.
Variétés. — La Viande, par A. Dubarry.
Récits d'autrefois. — Les Etudiants au moyen âge, par A. Challamel.
Industrie et beaux-arts. — Les Bourgeois de Pont-Aréy à l'Exposition, par C. Raymond.
Chronique. — Histoire du mois.
Mercur de France. — Théâtres.
Illustrations. — La Procession devant la Maison-aux-Piliers. — Monaco. — Pépito. — Le Porcher des Abruzzes. — Le Cochon savant. — Bacchus et les Grenouilles. — Les Cabochiens. — La Foire du Lendit. — Une Ecole au XV^e siècle. — Le Pont de l'Exposition. — Portrait de M. Krantz.

Sous ce titre: le *Gouvernement de M. Thiers*, la Librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes de M. Jules Simon qui auront un grand retentissement. L'éminent écrivain continue dans cet ouvrage l'histoire de la troisième République dont l'*Origine et Chute du second Empire* ainsi que le *Gouvernement de la Défense nationale* formaient la première partie. L'histoire des préliminaires de paix et de tous les événements dramatiques qui ont suivi, jusqu'au 24 mai 1873, y est l'objet d'un tableau animé et vivant qui se déroule à chaque page et emprunte aux circonstances au milieu desquelles s'est trouvé l'auteur un intérêt toujours palpitant.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, 56, rue Jacob, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode Illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

2^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LOTÉRIE NATIONALE.

4,800,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'*Eclaireur financier* recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'*Eclaireur financier* paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

Injection Brou et Capsules Ricord
(Voir aux annonces).

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épouement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
N° 48,816: Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalés-cière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈE. — Baugé, Buchmann, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 45 — —	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

12, Grand'Rue Saint-Nicolas, 12,

OUVERTURE D'UN GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE DE NANCY ET DES VOSGES

Choix considérable de Mouchoirs brodés, initiales avec écusson, depuis 65 c. — 200 douzaines, au choix, initiales, au prix incroyable de 45 c. — Grand choix de Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Un choix considérable de Bandes brodées à la main et au métier, à des prix très-avantageux. — 30 caisses de BELLE LINGERIE pour Dames et Enfants, de la plus haute nouveauté et de la plus grande fraîcheur : JUPONS, PANTALONS-JARRETIÈRE, Parures, 200 coupons de belles Guipures pour rideaux, beaux COLS TOILE en tous genres, MANCHETTES brodées et unies, BONNETS piqués-molletonnés, beaux BONNETS de Verdun, festonnés à la main, etc., etc.

TOUT EST MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS ET VENDU A PRIX FIXE.

Grand'Rue Saint-Nicolas, 12, ancien Magasin FERBU, marchand tailleur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSSEL, PIERRE.

Conformément à l'article 492 du code de commerce, les créanciers du sieur Roussel, Pierre, tailleur, demeurant à Saumur, sont invités à remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre, dans le délai de vingt jours, augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance, soit à M. Doussain, expert-comptable à Saumur, soit au greffe du tribunal, contre récépissé.

La vérification des créances aura lieu le mardi 5 novembre 1878, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

(497) Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Pont-Foucard,

UN BATIMENT

Avec Cour et Pressoir,

Ayant dix mètres de façade sur la route, joignant Ouzilleau. S'adresser audit notaire (461)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

Maison et dépendances, rue Royale, n° 18, et rue du Canon, n° 10;

Maison et dépendances, rue Royale, n° 16;

Maison et dépendances, rue Royale, n° 14. S'adresser audit notaire. (467)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

Commune de Bagnaux, rue des Pauvres,

UN CLOS DE VIGNE

Affé d'arbres fruitiers,

Contenant 66 ares avec maisonnette. S'adresser audit notaire. (460)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur.

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A Saumur, à la Salle des Ventes,

rue d'Orléans, n° 55,

Le mardi 8 octobre 1878, à midi précis,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en : Meubles divers, tels que : armoires, buffet, lits en bois et en fer, couettes, tables, chaises, tables de nuit, étagère, batterie de cuisine, vaisselle en porcelaine, pendules, quantité de chiffons; Fûts de fauteuil, outils divers, serres-joints de toutes dimensions, un établi, un tour en l'air et quantité de bois de travail en noyer, poirier, etc., etc.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ. (498)

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

AVIS AUX MÉNAGES

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} veuve BARTHELEMY, propriétaire à BÉZIERS (Hérault). (366)

Etude de M^e GAMARD, notaire à Paris, rue de Choiseul, n° 16.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Ensemble ou séparément,

En la chambre des notaires de Paris,

Le mardi 29 octobre 1878,

à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés arrondissement de Cholet

(Maine-et-Loire).

1^o TERRE DE SAINT-GERMAIN, en les communes de Saint-Germain, Gesté, Tilliers, Saint-Crespin et la Renaudière, contenant environ 1,128 hectares, divisés en dix-neuf métraires.

Mise à prix..... 2,227,000 fr.

2^o TERRE DE LA CHAUSSAIRE, en les communes de la Chaussaire et du Poisset-Doré, contenant environ 334 hectares, divisés en sept métraires.

Mise à prix..... 805,000 fr.

3^o LA MÉTAIRIE ET LES LANDES DU GUICHONNET, en les communes de Saint-Philbert et Villedieu, contenant environ 37 hectares 73 ares.

Mise à prix : la métairie, à 85,000 fr.

Les landes, à 8,000 fr.

4^o LA MÉTAIRIE DU TASLE, commune de Saint-Macaire, contenant 83 hectares 46 ares.

Mise à prix..... 200,000 fr.

5^o LA MÉTAIRIE DE LA VARENNE, commune de Saint-Macaire, contenant environ 85 hectares 29 ares.

Mise à prix..... 200,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : à M^e GAMARD, notaire à Paris, dépositaire du cahier des charges; à M^e FONTENEAU, notaire à Angers, boulevard des Lices, n° 28, et à M. ROBERT, régisseur à la Chaussaire, et, pour visiter, sur les lieux.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant aux notaires.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

VINS A VENDRE

CENT BARRIQUES DE VIN, gros plant de propriétaire, année 1874, récolté sur des coteaux. Bon au goût. Excellent pour les coupages.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS,

chassant toutes espèces de gibier.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, au courant du commerce, demande un emploi. — Il se chargerait de la comptabilité, de la représentation ou de toute autre occupation dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PLUSIEURS ACTIONS

De la Compagnie d'Assurances

l'Ouest, à 475 fr. l'une.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

70, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *

Croix de la Légion d'Honneur

à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes

Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

Vente à Crédit

100,000 MONTRES

de Genève

Garanties 5 années

Envoi free à toute per-

sonne qui en fera la

demande a/c, de l'Ad-

ministration de Montres

contenant tous genres de

montres avec nuances

or et argent,

conditions de vente et

d'expédition. — Adressez

les 100,000 a. P. GODET, 9, av. des Colonnades, Paris

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAYROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAYROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAYROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAYROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. BROT.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.